

**LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS  
ORGANISE UN CONCOURS  
DE TECHNICIEN TERRITORIAL – SESSION 2018  
POUR LES CENTRES DE GESTION : DOUBS, JURA, NIEVRE, BAS-RHIN,  
HAUT-RHIN, HAUTE-SAONE, SAONE ET LOIRE, YONNE ET TERRITOIRE DE BELFORT**

**NOMBRE DE POSTES :**

Spécialités	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> voie	Totaux
Bâtiments, génie civil	9	13	5	27
Réseaux, voirie et infrastructures	7	11	4	22
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6	8	3	17
Aménagement urbain et développement durable	4	4	1	9
Déplacements, transports	1	1	0	2
Espaces verts et naturels	3	5	2	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	7	2	14
Services et intervention techniques	9	11	5	25
Métiers du spectacle	/	/	/	/
Artisanat et métiers d'art	/	/	/	/
<b>Totaux</b>	<b>44</b>	<b>60</b>	<b>22</b>	<b>126</b>

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

**Externe :** Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

**Interne :** Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au 2<sup>ème</sup> alinéa du 2° de l'art. 36 de la loi du 26/01/84, dans les conditions fixées par cet alinéa.

**3<sup>ème</sup> voie :** ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès au concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter à ce concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

**DATE EPREUVES D'ADMISSIBILITE :** 12 avril 2018

**DATE EPREUVE D'ADMISSION :** à définir

**INSCRIPTIONS**

**1. Retrait des dossiers :** Du 03/10/17 au 08/11/17 par téléchargement sur le site internet [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org). Renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au centre de gestion du Doubs.

**2. Date limite de dépôt des dossiers :**

- **Le 16/11/17 à 16 h 30 sur place :** au centre de gestion du Doubs - 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.

- **Le 16/11/17 par voie postale,** cachet de la poste faisant foi, au centre de gestion du Doubs - 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.

Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « **cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier** ».

Il est possible d'imprimer le dossier jusqu'à la clôture des inscriptions via la touche « Accès sécurisé ».

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

**AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER PAR COURRIER OU PAR E.MAIL NE SERA ACCEPTEE.**